



Août 2024 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal a, dans le cadre du projet de réfection de la Grand-Rue, préavisé favorablement plusieurs variantes d'aménagement et pris note du chiffrage estimatif.
- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal a, dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement des écoles primaires, adjugé les travaux suivants :
 - pose de stores à l'entreprise Stores Chablais SA.
 - carrelage à l'entreprise BR Carrelage & Parquet Sàrl.
- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal a, dans le cadre des travaux de rénovation de la Tuilerie, adjugé les travaux suivants :
 - éclairage général, à l'entreprise Monnay Electricité SA.
 - éclairage de secours, à l'entreprise Monnay Electricité SA.
 - faux-plafond plâtre des communs à l'entreprise Alexandre Sàrl.
 - papier peint de la salle du Conseil Municipal à l'entreprise Balet Sàrl.
 - aménagements extérieurs à l'entreprise Ansermet SA.
 - honoraires architectes, au bureau Pi-r-carré sàrl.
- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal a, dans le cadre du projet d'agrandissement de la crèche-garderie-UAPE "Boule de Gomme", adjugé les travaux suivants :
 - construction bois à l'entreprise DM Bois.
 - fenêtres à l'entreprise Délèze Frères Sàrl.
 - porte automatique à l'entreprise GEZE Schweiz SA.
 - ferblanterie à l'entreprise LB Toiture Sàrl.
 - étanchéité et isolation sàrl à l'entreprise Phida Résine.
 - installations électriques à l'entreprise Force-E SA.
 - chauffage à l'entreprise Coutaz CVS SA.
 - ventilation et installations sanitaires à l'entreprise Coutaz CVS SA.
 - ascenseur à l'entreprise Kone SA.
 - chapes à l'entreprise Créachapes SA.
 - menuiserie aux entreprises Menuiserie Pascal Monnay Sàrl.

- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal a validé le contrat avec les CFF pour le droit de passage d'une conduite d'eau traversant sous les voies CFF (parcelle 1129)
- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal a validé les conventions de servitudes pour l'implantation des stations transformatrices "Vérolliez" et Cimenterie" avec droit d'accès et passage de câbles sur les parcelles N° 2375 et 3210.
- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal a, dans le cadre de l'installation d'un UV et de la modernisation du réservoir d'eau potable des Mayeux, adjuge les travaux de génie civil à l'entreprise Genedis SA.
- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal a
 - autorisé Mme Aida Pichard à exploiter l'enseigne "O'Snack Pichard" dès le 10 août 2024.
 - autorisé Mme Paula Manuela Alves Cadete à exploiter l'enseigne "Resto Bar Copacabana" dès le 26 juillet 2024.
 - autorisé Mme Alina Sula à exploiter l'enseigne "Adriano Bar" dès le 8 août 2024.
 - autorisé M. Sabino Salvatore Caruso à exploiter l'enseigne "Chez Léonce Boulangerie-Pâtisserie-Tea-Room Michellod" dès le 1er août 2024.
- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal a décidé porter son cautionnement pour la Boule Agaunoise de CHF 30'000.- à 45'000.-.
- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal a pris connaissance de la revue de direction « Valais Excellence ».
- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal a adjuge les travaux de réfection des bordures du parc St-Jacques à MC sàrl.
- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal a autorisé l'exploitation de certaines surfaces herbeuses adjacentes de l'Espace ContreContre pour l'installation d'œuvres d'art temporaires.
- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal, concernant l'utilisation de la salle du Roxy, a :
 - préavisé favorablement le principe de locations en journée pour autant que celles-ci n'engage pas de frais pour la Commune, notamment de chauffage et de conciergerie, et qu'il n'y ait pas de nuisances sonores
 - préavisé négativement les locations en soirée, exception faite pour le petit carnaval.
- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal, concernant la fondation Forteresse historique, a :
 - préavisé favorablement la liquidation de la fondation forteresse historique St-Maurice.
 - précisé ne plus souhaiter participer financièrement à la fondation forteresse historique St-Maurice.
 - relevé ne pas d'intérêt à devenir membre d'une future fondation visant le même but.
- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal a, dans le cadre de la campagne 2024 d'assainissement de l'éclairage public, adjugé le remplacement de 55 luminaires de l'entreprise Genedis.

- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal a, dans le cadre de la construction d'un collecteur d'eaux usées au Hameau de la Preyse, adjudgé :
 - les travaux de génie civil à l'entreprise Michaux et Mariaux SA.
 - les relevés d'état du bâtiment situé sur les parcelles N° 1763 et 1764 au bureau Efficio SA.
- Lors de la séance du 7 août 2024 le Conseil municipal a approuvé plusieurs demandes liées à l'organisation de manifestations sur le territoire communal.
- Lors de la séance du 21 août 2024 le Conseil municipal a, dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement des écoles primaires, adjudgé les travaux suivants :
 - étanchéité à l'entreprise Isotech Etanchéité Sàrl.
 - façade poteaux-traverse à l'entreprise Bitz & Savoye.
 - revêtement de sol en matières synthétiques à l'entreprise LF Sols.
 - Plâtrerie/Peinture à l'entreprise Gypsa SA.
- Lors de la séance du 21 août 2024 le Conseil municipal a approuvé la convention relative au cheminement piétonnier sur la RC 104, Tronçon "EGT - Epinassey" et la prise en charge financière de sa réalisation.
- Lors de la séance du 21 août 2024 le Conseil municipal a décidé de réserver en priorité et en principe les salles propriétés de la Commune à ses propres besoins, puis aux sociétés locales durant la semaine.
- Lors de la séance du 21 août 2024 le Conseil municipal a décidé d'engager Mme Imelda Saillen à la fonction d'auxiliaire éducatrice de l'enfance à 30%.
- Lors de la séance du 26 août 2024 le Conseil municipal a procédé à l'épuration des listes pour l'élection au Conseil municipal.
- Lors de la séance du 26 août 2024 le Conseil municipal a :
 - procédé à l'épuration des listes pour l'élection à la fonction de Juge du cercle communal judiciaire intercommunal Saint-Maurice, Evionnaz et Collonges.
 - déclaré Mme Monique Wonta élue tacitement à la fonction de Juge du cercle communal judiciaire intercommunal Saint-Maurice, Evionnaz et Collonges pour la législature 2025-2028 d'engager.
- Lors de la séance du 26 août 2024 le Conseil municipal a pris acte qu'aucune liste n'a été déposée pour l'élection à la fonction de vice-Juge pour le cercle judiciaire intercommunale de Saint-Maurice, Collonges et Evionnaz.

Etabli et publié le 29 octobre 2024.